



Cannabis: le médicament interdit

Le cannabis, ou chanvre indien, contient du tétrahydrocannabinol (THC), substance présente à la fois dans le haschisch et dans la marijuana. Un grand nombre de malades SP souffrant de crampes musculaires ne jurent que par le THC dont les propriétés apaisantes n'ont cependant pas encore été démontrées au plan scientifique.

Par Sibylla Rogger

C'est bien connu, les malades SP s'offrent souvent un «joint» pour détendre leurs muscles. Certains cultivent même du chanvre sur leur balcon ou dans leur jardin pour leur consommation personnelle. Persuadée que le THC assouplit les muscles de ses jambes, Béatrice affirme «sentir» ses jambes bien qu'elle ne puisse plus marcher.

Quant au Professeur Jürg Kesselring, de la clinique Valens, il confirme l'efficacité du cannabis chez plusieurs de ses patients.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se montre beaucoup plus sceptique. Le Dr Vaney, de la clinique bernoise à Montana, qui s'est vu refuser une autorisation pour ses patients, s'insurge: «Je suis très ouvert à l'égard du

cannabis. S'il peut être utile à certains, pourquoi empêcher sa consommation?»

Le cannabis, un médicament bientôt autorisé?

«Le cannabis est une substance interdite par la loi, non reconnue par l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM). Aucun

Sommaire

Médecine	
Cannabis: le médicament interdit	1
Les nouveaux traitements	5
Dialogue	
Douleurs dans les jambes	11
Un intérêt croissant pour l'euro-clé	11
Services	
Séjour en groupe, Activité des groupes, Séminaires, Conférence sur les nouveaux médicaments, Informations pour les automobilistes, Impressum	13
Journée romande 1997 à Payerne	16
Rabais spécial sur pneus d'auto	16

Indice

Medicina	
Cannabis: la medi- cina proibita	3
Nuovi medicinali	4
Le nuove terapie	6
Aspetti sociali	
Come si semina, si abita...	7
Dialogo	
Dolori alle gambe	11
Servizio	
Seminari, sconti speciali autovettura, indirizzi, sconti speciali per pneumatici	15



Cannabis: le médicament interdit

médecin n'a le droit de le prescrire», nous déclare d'un ton ferme Philippe Lehmann à la section des drogues de l'OFSP. La prescription de THC est également punissable dans presque tous les pays européens. Pourtant, une étude au long cours réalisée à Zurich il y a quelques années a permis de corroborer les propriétés antalgiques et antispasmodiques du cannabis. Quant aux très sérieuses «Euro-

pean Archives of Psychiatry and Clinical Neuroscience», elles précisent qu'une dose de 5 mg de THC suffit pour améliorer le contrôle vésical et dénouer les crampes sans provoquer de troubles liés à la consommation abusive de haschisch. Le cannabis est aussi utilisé pour supprimer les nausées pendant les chimiothérapies, augmenter l'appétit des sidéens, lutter contre les troubles du sommeil et soulager les douleurs des personnes atteintes d'un glaucome. Enfin, des études sont en cours pour étudier son efficacité sur les migraines.

Etudes sur le cannabis

Une petite étude pilote a été réalisée l'an dernier à l'hôpital universitaire de Zurich sous la houlette des professeurs R. Brenneisen et V. Henn, avec la collaboration du Professeur M.A. ElSohly (université du Mississippi), du Dr

A. Egli et du Dr Y. Spiess. Pour des raisons d'ordre éthique, seuls deux malades SP ont pu être acceptés. Ils ont pris une fois par jour du THC de synthèse sous forme de suppositoires ou de comprimés (produits de l'université du Mississippi). L'absorption de la substance s'est révélée meilleure par voie rectale que par voie orale. Selon le Professeur Brenneisen, pharmacologue à l'université de Berne, des doses de 2,5 à 20 mg ont permis de supprimer les crampes chez les deux malades SP, qui ont aussi amélioré leur mobilité et diminué leur consommation d'antalgiques. Les recherches se poursuivent avec la collaboration de praticiens qui adressent leurs patients au Professeur Henn afin de tester des comprimés (Marinol) et des suppositoires de THC. Le Marinol, déjà autorisé aux Etats-Unis, n'est malheureusement pas toujours efficace contre la spasticité. Enfin,

(voir page suivante)

Témoignage

«Cherchons de l'aide là où elle se trouve»

Ma sclérose en plaques a commencé il y a 23 ans. J'avais 21 ans», nous raconte Béatrice. «Je préparais des fraises et, tout à coup, je n'ai plus pu arracher les queues.»

Les jours suivants, la paralysie a augmenté, d'abord le bras gauche, puis la jambe gauche, enfin la moitié du visage. Malgré des perfusions de cortisone à hautes doses, Béatrice ne pouvait plus bouger ni les doigts, ni les orteils. Pendant longtemps, elle a été complètement paralysée.

Des poussées suivies d'une évolution progressive

Une année plus tard, Béatrice eut une deuxième poussée grave, puis d'autres. Il y a sept ans la maladie évoluait de façon chronique. Il y a cinq ans, Béatrice s'est achetée un fauteuil roulant «pour les longs trajets et les promenades en famille» et depuis deux ans, elle ne le quitte plus. Elle souffre aussi de crampes qui ont commencé dans les jambes puis dans les genoux. Le

Lioresal, antispasmodique bien connu, s'est révélé inefficace malgré les hautes doses.

«J'ai entendu parler du cannabis par un autre malade SP. Cette personne m'a envoyé des fleurs séchées avec lesquelles j'ai confectionné une tisane. Dès la première tasse, j'ai ressenti un effet prodigieux, bien plus fort que le médicament.» Il semble toutefois difficile de trouver le bon dosage, parce que les effets varient considérablement selon les individus. «Pendant une année, j'ai été une bu-

veuse de thé inconditionnelle. J'étais euphorique et totalement détendue. Un jour, j'ai essayé de mouliner les fleurs séchées pour les mélanger à un yoghourt. C'était bien aussi. A l'époque, je ne fumais pas. Le jour où j'ai tiré deux bouffées, l'effet a duré quelques heures. C'était encore mieux.» Depuis, Béatrice fume tous les jours un ou deux joints, jusqu'à ce qu'elle ait l'impression de pouvoir se lever de son fauteuil.

Elle refuse toutefois de se considérer dépendante. Elle ne fume que lorsque son corps le demande, lorsqu'il se raidit à cause des crampes. Quelques bouffées suffisent généralement pour faire disparaître la spasticité. «Contrairement aux médicaments, qui doivent être pris très régulièrement, je ne fume que lorsque j'en ai besoin.» ■



une étude de suivi est en cours au centre de réadaptation de Bâle avec vingt paraplégiques souffrant de spasticité musculaire.

Effets secondaires rares

Les effets secondaires du THC, surtout à hautes doses, se manifestent sous la forme de faiblesse générale, sécheresse de la bouche, vertiges, somnolence, troubles de la mémoire immédiate, désorientation dans le temps et dans l'espace et troubles de la coordination.

Selon le Professeur Brenneisen, les médicaments à base de THC auraient toutefois moins d'effets secondaires que les autres antispasmodiques. Par ailleurs, fumer serait plus efficace que les comprimés et les suppositoires. Mais le THC reste une substance illégale. Les sociétés pharmaceutiques redoutant également la loi sur les stupéfiants, c'est seulement le jour où le THC sera admis à des fins thérapeutiques que nous pourrons disposer de comprimés ou de suppositoires dans les pharmacies.

Les effets indésirables du «hasch»

Le haschisch est issu de la pression des inflorescences du chanvre indien ou cannabis (plante femelle). Le séchage des feuilles et des tiges produit la marijuana. Ces deux substances, soumises à la loi sur les stupéfiants, contiennent du delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) et sont hallucinogènes. Les méfaits d'une consommation à hautes doses (mâchées ou fumées) sont caractérisés notamment par une hyperactivité motrice, des associations très riches, une pensée rigide et fragmentaire, et une diminution des facultés intellectuelles. En cas d'abus chronique, le cannabis, comme l'alcool, provoque des psychoses. L'arrêt de la consommation n'est pas suivi de symptômes de sevrage. ■

